

Feu la tuilerie de Trondes ¹

(Meurthe-et-Moselle)



1. La tuilerie dans son ensemble, séchoir et four, en contrebas de la route de Trondes.

Perdue de mémoire populaire et délaissée par les séries d'archives les plus courantes, l'histoire de la tuilerie de Trondes ne nous est plus apparue qu'à travers la lecture de ses structures et de son état général très défavorable. On pouvait se demander si l'ossature, telle qu'elle se présentait en 1983, était entièrement d'origine et si les désordres importants du bâtiment dataient de suffisamment longtemps pour que l'on pût, encore, espérer disposer d'un délai de grâce indispensable à la réalisation de travaux de restauration considérables. Malheureusement, cette tuilerie n'a pas survécu à ses désordres organiques, malgré un projet de restauration trop timidement envisagé dans les années 1980. Nous ne conserverons d'elle qu'une étude conduite en 1983 dans le cadre d'un projet de restauration bien velléitaire.

BRÈVE HISTOIRE DE LA TUILERIE

Abel Lièger et Pascal Thiébaud ², qui ont consacré un texte aux tuileries du Toulouais, situent la construction de celle de Trondes à 1840 et son fonctionnement au cours d'une période allant de 1840 et 1884. Ce sont les seules

informations qu'ils donnent, c'est dire si nous connaissons mal l'histoire d'un établissement pour lequel les archives communales et départementales restent pauvres.

Les archives communales

Les matrices cadastrales pouvaient en principe nous informer sur les propriétaires successifs, les dates de mutation des propriétés, l'évolution de la surface au sol et les modifications que la tuilerie avait pu subir. Les bâtiments n'existaient pas à la création du cadastre napoléonien, mais leur situation fut par la suite crayonnée sur plusieurs parcelles de la section B, 3^{ème} feuille, quartier dit de la Haie Marotte, parcelles 1310-1311-1312-1314-1315-1316.

La tuilerie a été construite en 1846 (et non en 1840) par Joseph Louis Curel, sur la parcelle 1316, pour devenir imposable à partir de 1849, sa superficie au sol étant difficilement déterminable. Si Abel Lièger et Pascal Thiébaud datent de 1854 le premier changement de propriété, à l'occasion du décès de Joseph Louis Curel, lors

1. D'après une étude réalisée en 1983 par « Maisons Paysannes de Moselle » sur une commande du Parc Naturel Régional de Lorraine, financée par la Région Lorraine et la Direction

Régionale des Affaires Culturelles.

2. Abel LIÉGER et Pascal THIÉBAUT, *Tuileries et tuiliers d'autrefois* (3), Etudes Tuloises, n°70, 1994, p 36-37.

de la grande épidémie de choléra, le cadastre n'a enregistré un nouveau propriétaire, Joseph Gravel, qu'en 1859, année à partir de laquelle il a également noté un agrandissement du bâtiment, sans préciser s'il concernait la tuilerie elle-même ou les bâtiments d'habitation qui la complétaient de l'autre côté de la route. Toujours propriétaire en 1861, Gravel, n'a abandonné ou cédé la tuilerie qu'en 1866.

Se sont ensuite succédés dans la chaîne des propriétés : de 1866 à 1882, Alphonse Auguste Ballard, maître tuilier, la surface au sol indiquée étant de 10 ares 10 centiares ; de 1897 à 1900, Adolphe Gallois, de Trondes ; en 1904, Etienne Odile Renaud, la maison possédant alors six ouvertures imposables. La sortie de propriété pour Etienne Odile Renaud est datée de 1938, la tuilerie passant à Louis Odile Renaud, déclaré mineur, qui la détenait toujours en 1944. Une division s'était entre temps produite en 1926, année à laquelle on retrouve une nouvelle entrée de mutation, la propriété restant acquise pour Etienne Odile Renaud.

Les archives départementales

Seules, les cotes 5 M 230 et 7M 243 parlent très succinctement de la tuilerie ; la première traite des établissements industriels risquant de provoquer des nuisances pour leur voisinage et nécessitant une déclaration préalable à leur construction. Il est question pour Trondes d'une tuilerie dans le village et d'une autre à l'extérieur. Le dossier ne renferme qu'une ordonnance de Louis Philippe, du 20 avril 1845, répondant à la demande de Joseph Louis Curel, demeurant à Boucq, qui visait à obtenir l'autorisation de construire une tuilerie briqueterie à 240 m de la forêt communale de Trondes. Après une visite des lieux et sur l'avis du conservateur des Forêts et du Préfet, cette autorisation lui fut donnée contre l'obligation de démolir s'il s'avérait que la construction était devenue préjudiciable au sol forestier, par suite de délits dont un tribunal aurait reconnu l'existence.

Du dossier de la série 7 M 43, nous n'avons pu extraire qu'un document analogue, correspondant aux pièces de l'enquête d'ouverture réservée à l'administration des forêts ; celle-ci n'ayant fait que constater l'innocuité de la tuilerie, à quelques centaines de mètres de la forêt communale. L'enquête renvoyait à l'article 167 du code forestier, au décret du 15 octobre 1810, aux ordonnances du 14 janvier 1815 et du 29 juillet 1818. Il était par ailleurs signalé que le pétitionnaire jouissait d'une bonne réputation et disposait d'une bonne fortune.

L'enquête d'ethnographie, du moins son embryon, devait éclairer les relations entre la communauté de Trondes et sa tuilerie en révélant l'image retenue de cette dernière. Il s'agissait de percevoir, à partir d'une série d'entretiens, ce qu'il pouvait rester de la connaissance du bâtiment dans la mémoire collective et dans les mémoires personnelles ; de saisir les relations qu'avaient pu entretenir avec lui ceux de ses habitants qui avaient connu son ancien propriétaire ; de déterminer la place que tenait la tuilerie dans le passé affectif de la communauté et l'affectif d'aujourd'hui ; de dessiner l'image que l'on pouvait avoir d'elle en 1983. Ce travail n'a été qu'ébauché, les seuls contacts pris avec deux personnes âgées ont révélé qu'elles avaient de la tuilerie un sentiment positif dont il ressort clairement que l'établissement représentait un but de promenade au-delà duquel on ne s'éloignait pas.

L'un de ces informateurs entretenait des relations personnelles avec l'ancien propriétaire qui, comme son père, revêtait une forte personnalité. Sa connaissance du fonctionnement de la tuilerie reste malgré tout réduite ; il nous apprend que l'une des mares situées derrière le séchoir provenait d'une excavation de foulage, dans laquelle les femmes et les jeunes femmes du village venaient travailler. Il en tient pour source sa grand-mère.

Il nous livre ensuite une série d'informations, lesquelles, sans se rapporter directement au bâtiment, l'intègrent dans son cadre social et nous dévoilent une certaine part de l'imaginaire villageois. Elles ne sont pas structurées parce que notre enquête était très spontanée, mais nous apprenons que l'ancien propriétaire était surnommé « père gardeur », qu'il exerçait l'activité de rebouteux et que l'on avait particulièrement confiance en lui.

UN GRAND ÉDIFICE FRAGILE

Construite à la faveur du développement de l'industrie de la terre cuite dans le courant du XIX^e siècle, la tuilerie de Trondes se rattache à une typologie moins dépendante des traditions régionales que des contraintes techniques liées à la fabrication des tuiles. Aussi, s'apparente-t-elle aux tuileries françaises les plus caractéristiques de l'époque, seuls, des détails, portant notamment sur l'usage des matériaux locaux peuvent la rendre originale. Mais, toute typologie comparative reste limitée par le faible nombre des études dans ce domaine.

Les bâtiments de la tuilerie permettaient de répondre aux besoins très pratiques de l'industrie tuilière dont le cycle comptait l'extraction de la matière première dans un



2. L'ensemble présente une volumétrie remarquable.



3. Le four, accessible de la route, avec sa croupe formant auvent, prolongée par deux grandes ailes.



4. Le pignon du four sur la rue, protégé par un grand auvent.



5. Le four, vu par l'arrière, du côté du séchoir. On aperçoit, sur la gauche, une petite partie de la toiture de la maison de tuilier, située de l'autre côté de la route.



6. Le four, vu de son « enveloppe ».

périmètre immédiat, le moulage de la terre compressée, le séchage des produits sortis du moule dans un hangar aéré, la cuisson des produits débarrassés de l'essentiel de leur eau dans les four à bois. Le hangar de séchage devait présenter une forme très basse qui le réduisait à un vaste toit à peine pourvu de murs.

La simplicité de ses fonctions n'avait rien enlevé à la volumétrie remarquable de cette tuilerie dont la conception aurait néanmoins dû tirer profit d'une certaine maîtrise constructive. Or, il ne semble pas que cet édifice ait été bâti au mieux, par manque de compétence de son créateur ou par insuffisance de moyens financiers. Ces erreurs techniques, principale cause des désordres observés en 1983, tenaient à deux défauts de conception majeurs portant sur les pièces verticales travaillant en compression, et sur la trop grande portée des pièces horizontales travaillant en traction.

LE HANGAR DE SÉCHAGE

Ce hangar prenait forme d'une charpente de six fermes ³, plus deux fermes de pignon, couvrant une aire de 48 à 50 m de longueur pour une largeur d'environ 18 mètres, le tout pour une surface de plus de 900 m². Les matériaux de construction en étaient exclusivement le bois et la tuile creuse, plus les sabots de pierre calcaire qui supportaient les poteaux des fermes.

Respectivement orientés vers le sud et le nord, les murs gouttereaux ⁴ étaient clos d'un bardage très irrégulier de planches verticales, décrochées dans leurs plans verticaux pour suivre les assemblages des pannes sablières ⁵. Le faitage ⁶ était assuré par un type de tuile creuse de dimensions plus grandes que la tuile creuse des versants, mais que sa forme tronconique permettait d'utiliser en emboîtement.

Chapeauté par une vaste toiture à deux versants presque entièrement recouverte de tuiles creuses, le bâtiment descendait, sur l'une des deux façades, à 1,50 m du sol, et sur l'autre, à 2 m. Clos d'un bardage de planches verticales irrégulières et disjointes, le pignon s'ouvrait

3. Éléments triangulaires d'une charpente constitués, pour les plus simples, d'arbalétriers obliques, d'un entrain horizontal, d'un poinçon vertical.

4. Murs de façades qui reçoivent les pluies du toit.

5. Poutres horizontales placées au sommet des murs de façades pour recevoir les chevrons.

6. La ligne de rencontre au sommet des deux versants du toit.

7. Pan de toiture sur pignon reliant les deux versants principaux sur toute leur hauteur.

8. Ferme à poteaux dits « hommes-debout ».

9. Le principe de base du charpentier qui se traduit par l'emploi de fermes triangulaires.

d'une vaste porte cochère à linteau droit en bois dont l'encadrement, strictement vertical, se trouvait en retrait du plan versé du pignon. Le pignon ouest était par contre chapeauté par une croupe ⁷ qui descendait jusqu'à 1 m/1,50 m sur le sol, recouverte de tuiles plates.

Le sol déroulait un tapis de terre battue sur toute la surface du bâtiment.

Les fermes du séchoir

Les huit fermes, identiques, reproduisaient dans leur conception générale le type de la ferme lorraine ⁸ venue, à vrai dire, d'un type de charpente à poteaux très courante dans « l'architecture de toit ». La grande portée du pignon interdisait l'usage de la triangulation classique ⁹, si ce n'était sous forme d'un entrain retroussé ¹⁰ vers les sommets de poteaux.

Chaque ferme comptait quatre poteaux dont les plus extrêmes, à l'aplomb des murs de façade, supportaient le bardage extérieur alors que les plus grands, singulièrement rapprochés, tenaient le faitage. La troisième paire de poteaux occupait une place intermédiaire entre les deux premières pour soulager la portée des arbalétriers.

De conception classique, ces fermes-là se distinguaient, par leur fragilité, des fermes des charpentes des maisons lorraines plus ordinaires. D'abord en raison d'une répartition de poteaux mal équilibrée, les deux poteaux de faitage se trouvant notamment trop rapprochés l'un de l'autre ; ensuite, à cause d'une reprise de charges en verticalité déficiente sur les pannes ¹¹ et les arbalétriers ¹², puisque les poteaux ne se situaient même pas en appui des pannes ; en raison, enfin, d'un écartement trop distant entre les fermes. Il était respectivement, en partant du pignon est vers le pignon ouest, de : 6,90 m ; 6,60 m ; 6,80 m ; 7,20 m ; 7,00 m ; 7,60 m ; 7,10 m, soit une moyenne de 7,02 m alors qu'il aurait été préférable de le réduire à six mètres.

Les deux poteaux de faitage étaient reliés par un entrain ¹³ qui supportait lui-même un court poinçon ¹⁴ relié

10. L'entrain retroussé est une courte pièce horizontale qui relie les deux arbalétriers, obliques, sur une partie de leur longueur.

11. Poutres horizontales posées sur les arbalétriers obliques, sur lesquelles portent les chevrons.

12. Éléments obliques de la ferme qui accompagnent la pente du toit.

13. Pièce horizontale de la ferme triangulée, à la base des arbalétriers.

14. Pièce verticale qui décompose le triangle de la ferme en plusieurs triangles en partant du milieu de l'entrain ou de l'entrain retroussé, jusqu'à la jonction des arbalétriers, qui peuvent reposer sur lui.

à la panne faîtière ¹⁵. La section de ces poteaux tournait autour de 0,16 x 0,17 m, correspondant à la section d'une grosse solive ¹⁶ ordinaire, alors que la section des pannes, qui n'aurait pas dû être supérieure à celle des poteaux, était d'au moins 0,20 x 0,20. Le fait que les poteaux aient été de préférence en chêne, et que les pannes et les arbalétriers aient été en sapin, ne réduisait pas les risques que faisait peser sur le bâtiment une telle inversion dans la section des pièces. Bloquées sur les arbalétriers par des échantignolles très ordinaires, les pannes s'élevaient au nombre de neuf par ferme, soit deux sablières, six intermédiaires ¹⁷, à raison de trois par versant, et une faîtière.

Les tuiles creuses, posées en double couverture de coulant et de couvrant, étaient portées, sans attache par ergots ou crochets, par un lattis de section industrielle dont la pose ne devait pas remonter à loin. Malgré de nombreux cas de glissement, on observait que les pureaux ¹⁸ n'excédaient pas la moitié de la longueur de la tuile.

Les désordres du séchoir

Considérables, ils mettaient en péril la stabilité et l'existence même de l'édifice à un terme relativement court. Leur principale cause tenait à la faiblesse du support qui n'avait pu résister à de trop fortes charges ; dans le meilleur des cas, il avait seulement versé, dans le pire, il présentait des ruptures d'éléments, en particulier sur les têtes des poteaux intermédiaires

Le principal versement des fermes s'était effectué selon un mouvement perpendiculaire aux fermes, c'est-à-dire dans l'axe du faitage ; dans tous les cas, ce versement se montrait important. La verticale des sommets des fermes présentait un écart de plus de cinquante centimètres avec le pied des poteaux. Fait remarquable, ce mouvement général des fermes ne semblait pas s'être accompagné d'un désajustement des pannes, tout se passant comme si l'ensemble de ce mouvement s'était effectué de façon régulière, le désordre se transmettant de façon homogène d'une travée à l'autre.

Les chevrons ¹⁹ n'avaient pas subi d'excès de charge en raison de la bonne répartition des pannes mais ils avaient, pour beaucoup, souffert de la pluie à cause des

nombreuses gouttières qui constellaient le toit, dues à un défaut de stabilité des tuiles creuses, conduites à glisser.

À partir de la moitié de la longueur du bâtiment, c'est-à-dire sur toute la partie du séchoir située à l'ouest, les fermes avaient subi un devers supplémentaire vers le sud, dans leur propre plan.

LE FOUR

Situé devant le séchoir, entre le route et celui-ci, le four possédait une base presque carrée (7,10 m x 8,50), d'un seul étage, chapeauté par une haute structure couvrante qui la débordait très largement sur les côtés en prenant une forme de « chapeau de gendarme ».

La maçonnerie du four se constituait de beaux moellons ²⁰ calcaires, agencés en lits très horizontaux, liés au mortier de terre et de grève argileuse caractéristique des côtes de Toul ²¹, consolidés par quatre chaînages d'angle faisant saillie de 6 à 7 cm sur la maçonnerie. Les murs ne présentaient plus que de faibles traces de crépi blond, à base de grève. Les ouvertures d'origine étaient peu nombreuses : côté rue, le mur se perçait d'une porte de garage récente alors que se découpaient, sur l'ouest et le sud, les encadrements bouchés de deux ouvertures ayant respectivement servi à l'enfournement et au défournement des produits à cuire.

La couverture du four

Au-dessus du bloc de maçonnerie, en prolongation des chaînages d'angle ²², quatre poteaux, approximativement de trois mètres de hauteur, portaient une toiture à deux pans sous un faitage perpendiculaire à la rue. Au sommet des poteaux, un entrait recevait les arbalétriers, supportait le poinçon et deux courtes contrefiches ²³. Les cinq pannes comptaient une faîtière, deux sablières et deux intermédiaires.

Les triangles des fermes étaient clos par un bardage de planches verticales largement disjointes et le prolongement des fermes se trouvait protégé par deux auvents de très forte pente, couverts de tuiles plates,

15. La panne du sommet, à la rencontre supérieure des chevrons.

16. Poutre horizontale supportant un plancher.

17. Pannes situées entre les pannes sablières (les plus basses) et la panne faîtière (la plus haute).

18. La partie visible de la tuile, non recouverte par la tuile du dessus.

19. Poutres de section assez faible, reposant sur les pannes, dans le plan des versants, pour recevoir le lattage ou le voligeage sur lesquels les tuiles vont reposer.

20. Pierres posées assez brutes, redressées sur la face apparente seulement, destinées à former la structure de la maçonnerie.

21. Sable provenant de gélifraction, aux grains assez gros.

22. Pierres de taille posées les unes sur les autres, en alternant leur longueur et leur largeur, à la jonction perpendiculaire de deux murs posés en angle.

23. Des liens de longueur assez courte servant à trianguler deux pièces assemblées perpendiculairement, pour être stabilisées.



7. Des tuiles faites « maison » ; on observera, à droite, qu'en Lorraine, les rives sont constituées de tuiles de coulant.



8. Les pureaux (partie de la tuile non recouverte), sont d'environ les deux tiers de la tuile.



9. La croupe arrière du séchoir, couverte de tuiles plates écailles, fortement délabrée.



10. Désordres dus au cisaillement de certaines tuiles.



11. Une rupture de panne, sur le haut, certains chevrons ont légèrement fléchi ; un simple lattis ne pouvait assurer une bonne stabilité des tuiles.

descendant un peu au-dessous du faitage de la maçonnerie, à environ deux mètres du sol. L'auvent nord, du côté de la rue, s'appuyait sur de longs chevrons dont les extrémités étaient soutenues par une sablière portée par deux consoles fixées dans les poteaux et dans la maçonnerie. L'espace de circulation entre le plan de la maçonnerie et la rive de l'auvent était d'environ 1,40 m.

Les ailes du four

Les deux versants de la toiture du four se prolongeaient par deux grands pans de toit, portés presque jusqu'au sol et qui, couverts sur la rue par l'extension de l'auvent, donnaient à l'ensemble son apparence de volume triangulaire très allongé. Il n'y avait pas de véritable continuité entre la toiture sommitale du four et celle des deux ailes, toutes deux se décrochaient avec un vide d'environ 50 à 60 cm.

Sur l'aile gauche, en regardant le bâtiment depuis la rue, la porte à claire-voie, immédiatement située à gauche du four, donnait accès à un épais terrassement par lequel on alimentait le four à travers des entrées, dont les voûtes, rompues, étaient désormais visibles. L'ensemble du pan de toiture était porté par les deux poteaux du dessus du bloc de maçonnerie, par deux petits poteaux à l'extrémité de l'aile et deux poteaux intermédiaires. Les arbalétriers, de longue portée, se dédoublaient au niveau des poteaux intermédiaires en deux parties inégales ; les pannes se comptaient au nombre de sept. Tout comme pour le séchoir, la couverture était en tuiles creuses de fabrication « maison » alors que le front de l'auvent recevait de la tuile plate.

Les dimensions approximatives du plan, sous l'aile, étaient de 5,70 m pour une longueur de 12,35 m. Deux escaliers donnaient accès au four : l'un de l'extérieur, en venant de la rue ; l'autre, de l'intérieur, en provenant du long pan de toiture qui reliait le séchoir au four. Comme pour le séchoir, les poteaux de chêne reposaient sur des sabots de pierre.

La conception générale de l'aile droite se conformait à celle de la gauche en présentant toutefois de légères variations : les quatre poteaux intermédiaires permettaient de doubler la portée du plus grand des arbalétriers sans aucun élément de maçonnerie. Du côté de la rue, comme pour l'autre aile, le petit arbalétrier avait été supprimé et la dernière panne intermédiaire reposait sur un potelet. On comptait toujours sept pannes.

Les désordres du four

Au regard des désordres visibles sur le bloc de maçonnerie, il est probable que le soubassement avait perdu sa stabilité. Trois des côtés du bloc de maçonnerie présentaient, en effet, un certain nombre de fissurations que la pose d'une ceinture de métal n'avait pu totalement stopper. Le plus visible touchait le côté de la maçonnerie situé vers l'aile gauche du bâtiment, qui se trouvait directement sur l'aplomb du sous-sol par lequel ou alimentait le feu. Tout ce pan de maçonnerie affichait une série de fissures concentriques en voûtes, caractéristiques d'une fissuration par affaissement du support, alors que les quatre nervures d'angle²⁴ restaient stables. Il était d'autant mieux permis d'en conclure que toute la base du bloc n'avait perdu sa solidité que du côté rue, là où a été ouverte la porte du garage et où la base du mur était soutenue par le talus de la route, aucun désordre n'apparaissait.

La panne faîtière de la toiture était rompue, les autres pannes présentaient un aspect plus sain. Les bardages de remplissage du triangle des fermes, trop ajourés, n'offraient plus aucun rôle protecteur contre les intempéries. La structure des auvents, de conception récente, restait par contre en bon état, mais de nombreuses tuiles plates, bien que laissées en place, avaient gelé et s'étaient fendues. Accrochées à leurs ergots selon un angle assez grand, elles n'avaient pas été posées en couverture étanche mais en remplissage de surface, ce qui expliquerait leur manque de tenue par défaut de serrage.

Les désordres de l'aile

Elle a souffert des mêmes défauts que le séchoir, à savoir, des excès de portée et une faiblesse de la structure porteuse verticale. L'ossature, particulièrement mal assurée, n'avait pas subi de versement réel dans la mesure où elle ne commandait pas de plans particuliers. La toiture avait subi les désordres les plus généraux, en raison de son relâchement complet. Les deux poteaux intermédiaires de l'aile de gauche, solidaire du pan de toit raccordant le four et le séchoir, avaient été tirés vers celui-ci et l'une des pannes intermédiaires présentait une rupture complète.

Contrairement aux chevrons du séchoir qui avaient conservé leur droiture, ceux des ailes et le lattis présentaient des flèches assez importantes pour altérer l'étanchéité de la couverture. Sous l'aile droite, on comptait en plus une panne rompue, plus une autre en voie de l'être et, par endroits, une flèche²⁵ de chevrons beaucoup plus importante.

24. Des chaînages d'angle.

25. Une courbure ou un fléchissement.

Le pan de raccord entre le four et le séchoir

Il s'agissait d'un long pan de toiture unique établi depuis le bas de la toiture du séchoir jusqu'au bas de l'auvent du four. Son ossature restait rudimentaire et chaque ferme était construite d'un arbalétrier et de trois pannes appuyées sur les petits poteaux de la façade du séchoir. Ces pannes souffraient du flambement général constaté par ailleurs mais les chevrons et les lattes paraissaient en bon état, en dépit du glissement de nombreuses tuiles.

L'ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT

Malgré la repousse en prairie, l'aire d'extraction de l'argile, située en périphérie immédiate de la tuilerie, laissait apparaître avec précision, en 1983, les excavations et les fronts de coupe des argilières, marquant de façon ineffaçable le souvenir d'une industrie qui n'avait pourtant duré que quelques dizaines d'années. Les marques de cette zone d'extraction, qui ne s'ouvrait à pas plus d'un mètre/ un mètre cinquante de profondeur, s'étendaient en apparence

davantage vers la route de Lagney qu'en direction de Trondes. Il aurait fallu pouvoir la délimiter précisément et effectuer quelques études de terrain, au moins sur le plan botanique, pour apprécier les modifications écologiques dont elle aurait pu être la cause.

À proximité de la tuilerie, cette zone d'exploitation se signalait par la présence de deux mares, dont l'une était ouverte de quelques mètres en retrait du pignon ouest du séchoir, et dont l'autre s'enveloppait dans les broussailles, derrière et contre la façade sud, du côté du même pignon. Sans doute cette seconde mare, devant laquelle le talus de la façade avait été dégagé, provoqua ou favorisa-t-elle le second versement de la charpente vers le sud. Par ailleurs, sur un terrain argileux, soumis à l'accumulation des eaux, le réseau de drainage qui enveloppait la tuilerie était trop rapproché d'elle ; il aurait au moins fallu le curer et l'améliorer pour assainir le sol dont la mauvaise stabilité risquait de gêner le travail de reprise des fondations.

Jean-Yves Chauvet



12. Fissurations venues de l'affaissement de la voûte du four.



13. Ruptures de la voûte du four.



14. Le four en 1999, c'est tout ce qu'il restait alors de la tuilerie !



15. Un séchoir d'une grande longueur, encore couvert de tuiles creuses.



16. Le clos vertical des façades, s'il est possible de les nommer ainsi, est assuré par un simple voligeage.



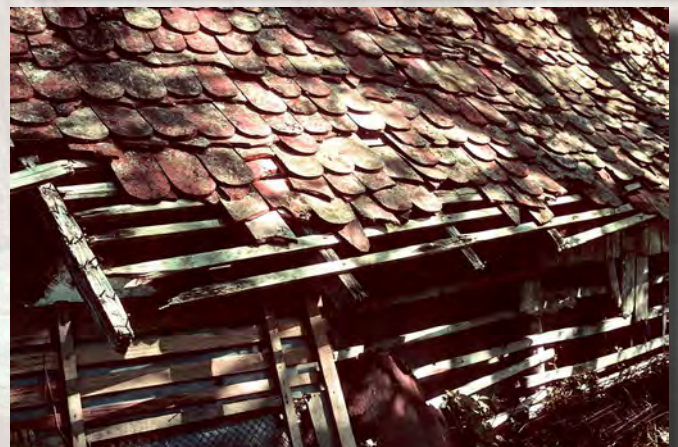
17. L'intérêt de ces planches disjointes était de contribuer à la ventilation du bâtiment.



18. Le voligeage a suivi le mouvement général du bâtiment.



19. Un désordre éminent.



20. Ces tuiles plates écailles sont particulièrement dégradées.



21. Un départ de désordre qui ira en s'accroissant.



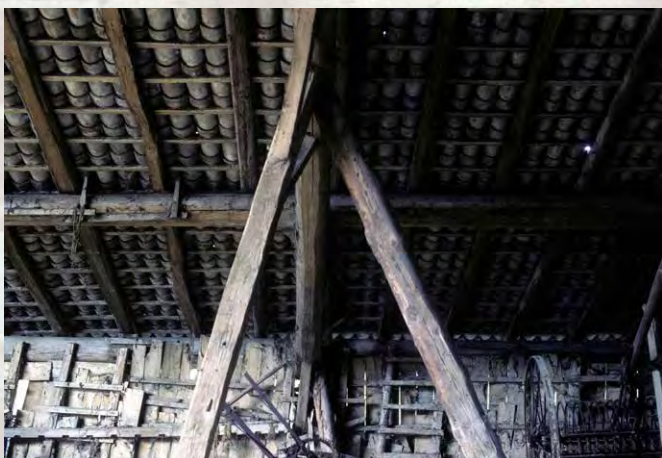
22. Un couple d'hommes-debout centraux, en soutien de l'entrait retroussé.



23. Les hommes-debout sont doublement triangulés avec les arbalétriers, en raison de leur position assez rapprochée l'un de l'autre.



24. Le versement des fermes est visible.



25. L'étau permet d'apprécier l'angle de versement.



26. Les poteaux reposent chacun sur un dé de pierre achevé en borne.



27. Deux ruptures de pannes.



28. L'effet d'une partie de toiture qui s'écroule.



29. Une latte a rompu, la rupture n'est pas loin.



30. Les séchoirs occupaient toute la longueur des bas-côtés.

Appel à auteurs...

La rédaction des Etudes Toulaises souhaite éditer un numéro consacré à la Première Guerre mondiale à l'occasion du centenaire de l'armistice... Recueils de témoignages, analyses de sites, recherches historiques seront les bienvenus. Cela peut concerner les armées en présence mais aussi l'arrière et les civils... Merci d'avance.

etudes.touloises@gmail.com

Retrouvez les Études Toulaises sur : www.etudes-touloises.fr

Plus de 6 000 pages en ligne sur le net : c'est le patrimoine culturel réuni par les Études Toulaises depuis leur première parution en 1974. Elles sont désormais accessibles à tous. En 2015, plus de 65 000 visites auront été enregistrées sur ce site (35 000 en 2014), 320 000 pages vues et 75 000 articles téléchargés. Un vrai succès ! Une réelle satisfaction pour tous ceux qui ont permis la mise à disposition de ces richesses gratuitement pour le public dont la Ville de Toul.